



Commune de Gletterens

Election complémentaire au Conseil communal de Gletterens

Une liste comportant le nom d'un candidat ayant été déposée dans les délais fixés, M. Stéphane Hess a été proclamé élu Conseiller communal, conformément à l'art. 80 de la loi du 6 avril sur l'exercice des droits politiques. Dès lors, l'élection prévue le 3 mars 2024 est annulée.